

## LES EQUIPES MUNICIPALES AU SERVICE DE L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE

---



Enherbement, tonte de pelouse et aménagement paysager, **les agents des services techniques municipaux et les équipes des espaces verts travaillent d'arrache-pied à l'entretien du cimetière.** Depuis la loi Labbé du 1er janvier 2017, qui interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien de certains espaces ouverts au public, et au vu des priorités de la Ville en matière d'environnement, les récentes conditions météorologiques ont mis à mal l'intervention des agents municipaux. **L'alternance pluie, soleil, pluie et les températures favorisent grandement l'apparition des adventices, de mauvaises herbes tenaces, qui repoussent sans cesse malgré les efforts des employés municipaux.**



Face à cette situation insatisfaisante que nous constatons et que nous partageons avec la population, il est indispensable d'agir dans les meilleurs délais. **La municipalité doit trouver des réponses concrètes à court, moyen et long terme, toujours dans le respect d'une démarche écologique.** Les pistes envisagées veulent répondre à la fois à des urgences mais également à une solution pérenne avec un enherbage qui consisterait à installer du gazon sur l'ensemble des allées du cimetière. Le mélange terre/sable actuel favorise grandement l'apparition d'herbes folles, alors que des allées enherbées permettront de proposer un cadre d'accueil plus agréable pour les personnes se recueillant. **La municipalité va donc s'employer dans les jours et semaines à venir à aménager le cimetière afin de le rendre plus agréable pour la population, tout en mettant en place des solutions permettant de l'entretenir plus facilement, et en limitant l'utilisation de produits chimiques.** L'utilisation de produit phytosanitaire étant interdite, le désherbage manuel constitue de fait la solution la plus adaptée.



La ville de La Ferté-sous-Jouarre entretient en partie le cimetière, à savoir, les espaces communs, le carré militaire et toute concession d'un intérêt remarquable ou qui aurait fait l'objet d'un legs dûment accepté par le Conseil Municipal. **La municipalité souhaite néanmoins sensibiliser la population à l'entretien des sépultures, point important dans la gestion d'un cimetière. Cette partie étant à la charge des particuliers, un mauvais entretien peut entraîner une forte présence des mauvaises herbes.** L'utilisation de produit phytosanitaire étant interdite, le désherbage manuel constitue de fait la solution la plus adaptée.

Enfin, la municipalité a entrepris un travail important de recherche des propriétaires des stèles abandonnées, afin d'assurer une gestion optimale du cimetière. **Dans l'absence de contact au bout de 2 ans, la mairie est en droit de reprendre la gestion des concessions.**

---

## **MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE**

---

Place de l'Hôtel de Ville  
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

## Nous contacter



---

Copyright 2019 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#).

[why is this happening to me?](#)